

QUATRIÈME RAPPORT.

M. Bain, au nom du Comité spécial permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité a pris connaissance du bill n° 83 intitulé "Acte à l'effet d'empêcher la spéculation illégitime dans la vente du beurre et du fromage," et recommande qu'il ne soit pas poussé plus loin pendant la présente session; mais que, pour obtenir des renseignements plus complets, des circulaires accompagnées d'exemplaires du bill soient adressées, par ordre du comité, aux chambres de commerce, aux associations laitières, aux marchands de produits de laiterie, aux agents de vente et aux directeurs de fromageries et de beurreries du Canada, les invitant à exprimer leur opinion au sujet des effets que le dit bill pourrait avoir sur l'industrie laitière s'il devenait loi.

THOS. BAIN,

Président.

CHAMBRE DES COMMUNES,
10 mai 1898.

Approuvé par la Chambre, 12 mai 1898.